

LA VIRGULE
82, boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

18, avenue du Rhin 67100 STRASBOURG • Tél : 03 90 20 05 80 • NOS BUREAUX : STRASBOURG | METZ | PARIS
E-mail : info@auditoria.fr • Internet : www.gestion-strategies.fr • N° formateur : 426 703 862 67

• SARL au capital de 800 000 € • RCS Strasbourg T1 B 495 241 853 • Siret : 495 241 853 000 11 • Code APE : 6920Z • TVA intracommunautaire : FR 454 952 418 53
SOCIÉTÉ INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES D'ALSACE ET DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE COLMAR

A l'assemblée générale de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA VIRGULE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- L'exhaustivité, l'existence et la séparation des exercices concernant les subventions d'exploitation accordées à l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres de l'association appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

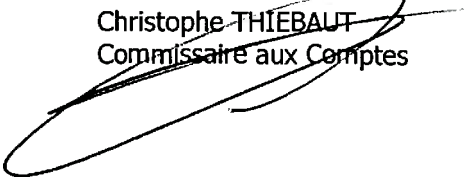
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 15 juin 2020

Pour la société AUDITORIA
Christophe THIEBAULT
Commissaire aux Comptes



La Virgule

Actif		Exercice au 31/12/2019			Exercice précédent		
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2018		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Frais de recherche et développement Concessions, logiciels et droits similaires Fonds commercial (1) Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours Avances et acomptes	9 195	9 195			
		TOTAL	9 195	9 195			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Inst. techniques, mat. out. industriels Autres immobilisations corporelles Immobilisations grevées de droits Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	84 557 42 626	84 187 42 626	370	693	
		TOTAL	127 184	126 813	370	693	
	Immobilisations financières (2)	Participations Créances rattachées à des participations Titres immob. activité de portefeuille Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières	457		457	457	
		TOTAL	1 329		1 329	1 329	
	Total I		138 166	136 009	2 156	2 480	
	Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements En cours de production biens et services Produits intermédiaires et finis Marchandises				
			TOTAL				
		Avances et acomptes versés sur commande					
Créances (3)		Créances usagers et comptes rattachés Autres créances	9 083 40 141		9 083 40 141	12 072 57 965	
		TOTAL	49 224		49 224	70 037	
Divers	Autres titres Valeurs mobilières de placement Instruments de trésorerie Disponibilités Charges constatées d'avance (4)	96 996 5 266		96 996 5 266	85 894 4 240		
	Total II	151 488		151 488	160 172		
Charges à répartir sur plusieurs exercices III							
Primes de remboursement des emprunts IV							
Ecart de conversion Actif V							
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		289 654	136 009	153 644	162 652		
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)						
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres						

La Virgule

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	502	502
	Report à nouveau	-3 602	11 292
	Résultat de l'exercice	5 161	-14 894
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		2 062	-3 099
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques	22 656	21 652
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		12 417
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		22 656	34 070
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)	21 834	15 398
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 439	21 693
	Dettes fiscales et sociales	57 873	64 511
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	101	
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	24 677	30 078	
Total III		128 925	131 681
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		153 644	162 652
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	107 091	116 283
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		

-dire à partir de l'annexé 14.7.0

La Virgule

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises		
	Production vendue : Biens		
	Services liés à des financements réglementaires		
	Autres services	178 310	161 656
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	178 310	161 656
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits nets partiels sur opérations à long terme		
	Cotisations		
	Dons		
	Legs et donations		
	Subventions d'exploitation	361 480	437 009
	Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	683		
Autres produits	15	113	
Total des produits d'exploitation I		540 489	598 779
Charges d'exploitation	Marchandises Achats		
	Variation de stocks		
	Matières premières et autres approvisionnements		
	Achats	92 637	101 099
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	95 195	105 907
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 809	9 205
	Salaires et traitements	246 581	277 910
	Charges sociales	94 927	124 382
		323	432
	• sur immobilisations		
	amortissements provisions		
	Dotations d'exploitation		
• sur actif circulant : provisions			
• pour risques et charges : provisions	1 004	2 648	
Subventions accordées par l'association			
Autres charges	10 370	12 617	
Total des charges d'exploitation II		547 848	634 202
Résultat d'exploitation (I-II)		-7 358	-35 423
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés III		
	Déficits ou excédents transférés IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations		
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	25	18
	Reprises sur provisions, transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers V		25	18
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions		
	Intérêts et charges assimilées		44
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières VI			44
Résultat financier (V-VI)		25	-25
Résultat courant avant impôt (I+II-IV+V-VI)		-7 333	-35 448
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier		

La Virgule

Période de l'exercice 01/01/2019 31/12/2019
 Période de l'exercice précédent 01/01/2018 31/12/2018
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	84	768
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII	84	768
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	7	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	7	
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		77	768
Participation des salariés aux résultats	IX		
Impôts sur les sociétés	X		-12 204
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	XI	12 417	20 000
Engagements à réaliser sur ressources affectées	XII		12 417
Total des produits (I+III+V+VII+X) XIII		553 017	619 566
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		547 855	634 460
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		5 161	-14 894
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1. Evènements principaux

Aucun événement et fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

1.2. Evènements postérieurs

Conformément à l'avis de l'Autorité des Normes Comptables du 2 avril 2020, les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020.

Dans le cadre de l'épidémie de Covid 19, l'activité de l'association en 2020 n'est pas menacée à la date de clôture des comptes. Des ajustements de programmation et des adaptations au niveau des modalités d'accueil du public sont à prévoir en fonction des contraintes sanitaires. Le budget et les financements prévisionnels ne font pas l'objet de remise en cause à ce stade de l'année.

1.3. Principes, règles et méthodes comptables

1.3.1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.3.2. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

1.3.3. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Exercice clos le 31/12/2019

1.3.4. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice

Projet

2. Informations relatives au bilan

2.1. Actif

2.1.1. Tableau des immobilisations

Cf. Tableau joint à l'Annexe.

2.1.2. Tableau des amortissements

Cf. Tableau joint à l'Annexe.

2.1.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.3.1. Principaux mouvements

Aucune acquisition réalisée au cours de l'exercice.

2.1.3.2. Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 an

2.1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.4.1. Principaux mouvements

Aucun mouvement.

2.1.4.2. Méthodes d'amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Installations techniques	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 5 ans

2.1.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de :

- Dépôts et cautionnements pour 1 329 €,
- Autres titres immobilisés pour 457 €.

2.1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 329 €		1 329 €
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	9 083 €	9 083 €	
	Personnel et comptes rattachés	1 015 €	1 015 €	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	448 €	448 €	
	Etat et autres collectivités publiques	38 674 €	38 674 €	
	Débiteurs divers	5 €	5 €	
	Charges constatées d'avance	5 267 €	5 267 €	
TOTAUX		55 821 €	54 492 €	1 329 €

2.1.7. Produits à recevoir

Les produits à recevoir s'élèvent à la somme de 7 818€ et sont relatifs à des produits d'exploitation.

2.1.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Leur montant pour l'exercice 2019 s'élève à 5 266€ et sont afférentes à des charges d'exploitation.

2.2. Passif

2.2.1. Fonds associatifs sans droit de reprise

Rubriques	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Valeur du patrimoine				
Apport sans droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	503 €			503 €
TOTAL	503 €			503 €

2.2.2. Report à nouveau

Situation au 01/01/2019	11 292 €
Affectation résultat 2018	- 14 894 €
Situation au 31/12/2019	- 3 602 €

2.2.3. Provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	17 034 €	1 004 €	-	18 038 €
Provisions pour charges	4 619 €	-	-	4 619 €
TOTAL	21 653 €	1 004 €	-	22 657 €

La provision pour risques de 18 038 € est constituée du total des indemnités de départ à la retraite au 31 décembre 2019.

Description des méthodes actuarielles et principales hypothèses économiques retenues pour la provision d'indemnité de départ à la retraite :

- Taux d'actualisation : 4,5% ;
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 2,25%
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux moyen de charges sociales : 42.50%
- Droits accumulés en fin de carrière selon la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles
- Mortalité : le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité officielles

La provision pour charges de 4 619 € est relative à une éventuelle perte sur subvention région 2015 et 2016.

2.2.4. Fonds dédiés - Tableau de suivi

Rubriques	Fonds à dégager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Subvention	12 418 €	12 418 €		0
Autres				
TOTAL	12 418 €	12 418 €	0 €	0 €

2.2.5. Etat des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine				
- A + d'1 à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	24 440 €	24 440 €		
Personnel et comptes rattachés	22 716 €	22 716 €		
Sécurité sociale et autres organismes	30 985 €	30 985 €		
Impôts sur les bénéfices				
Autres impôts et taxes	4 172 €	4 172 €		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	101 €	101 €		
Produits constatés d'avance	24 677 €	24 677 €		
TOTAL	107 091 €	107 091 €		

2.2.6. Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	22 516 €
Charges sociales et fisc. provisionnées	11 031 €
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	
Banques	
Concours bancaires courants	
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	10 802 €
Personnel	
Autres charges sociales	
Autres charges fiscales	
Divers	
TOTAL	44 349 €

2.2.7. Produits constatés d'avance

Ils s'élèvent à 24 677 € et sont afférents à des produits d'exploitation.

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1. Produits d'exploitation

3.1.1. Ventilation des produits d'exploitation

	Montant
Ressources propres (cotisations, prestations de service...)	178 310 €
Subventions d'exploitation	361 480 €
Transferts de charges	684 €
Autres produits	16 €
TOTAL	540 490 €

3.1.2. Tableau des subventions d'exploitation

	Montant
Etat	0 €
Région	130 000 €
Département du Nord	78 000 €
Communes	147 500 €
Autres financeurs	5 980 €
TOTAL	361 480 €

3.2. Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Salariés	7	-

4. Informations diverses

4.1. Contributions volontaires en nature

Nature de la contribution	Montant N
Mise à disposition de locaux	25 076 €
Prise en charge des fluides	2 844 €
	27 920 €

Ces contributions correspondent à la mise à disposition gratuite des locaux occupés et la prise en charge de l'ensemble des fluides (gaz, eaux et électricité) par la ville de Tourcoing.

4.2. Informations relatives à la rémunération des dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

4.3. Engagements hors bilan

Néant